

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-172

Avenant à la convention de financement établie avec la Région et relative au déploiement de stationnements vélos sécurisés sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'avis favorable de la commission Mobilités qui s'est réunie le 15 novembre 2023.
- VU la convention relative au déploiement de stationnements vélos sécurisés sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz, validée par décision du Président (n°2023-55) et signée le 1^{er} juin 2023 entre la Région et Pornic agglo Pays de Retz

La Région Pays de la Loire a accordé en date du 14 avril 2023 une subvention à Pornic agglo Pays de Retz pour le déploiement de stationnements vélos sécurisés en intermodalité du réseau interurbain ALEOP.

La convention initiale de financement couvrait le déploiement de 11 box sécurisés sur la période 2023-2024.

Aussi, afin de finaliser en 2024 le déploiement de ce type de stationnements sécurisés sur l'ensemble des arrêts ALEOP de notre territoire, et dans l'objectif d'encourager la pratique intermodale du vélo, il a été décidé de prévoir l'installation de 7 box supplémentaires sur les arrêts suivants :

- Arrêt 303 et 315 Terres aux Moines - Pornic
- Arrêt 303 et 315 Rond-point EDF – Pornic
- Arrêt 303 et 315 le Sandier – Pornic
- Arrêt 303 Hôpital – Pornic (ajout d'un second box)
- Arrêt 315 le Cormier – la Plaine sur Mer
- Arrêt 315 la Poste – Saint Michel Chef Chef
- Arrêt 315 la Dalonnerie – Saint Michel Chef Chef

L'agglomération sollicite auprès de la Région la mise en place d'un avenant à la convention initiale afin d'intégrer ces 7 box supplémentaires.

Ainsi, l'accompagnement de la Région porterait sur un total de 18 box. Le budget supplémentaire pour ces 7 box est de 37 554.95 euros HT, portant le budget total de l'opération à 87 222.75 euros HT.

La subvention totale sollicitée auprès de la Région est de 43 611.37 euros.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la signature de l'avenant (ci-joint en annexe) à la convention initiale relative au déploiement de stationnements vélos sécurisés sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz afin d'intégrer le financement de 7 box supplémentaires.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 15 avril 2024

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

